## **AMNISTIE**INTERNATIONALE



Montréal, le 19 février 2025

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée, ministre des Affaires étrangères melanie.joly@international.gc.ca

125 rue Sussex Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Objet : <u>Recommandations d'Amnistie internationale concernant la protection des</u> enfants en Haïti.

Madame la Ministre,

Par la présente, je souhaite au nom d'Amnistie internationale vous partager notre nouveau rapport intitulé « Je ne suis qu'une enfant, pourquoi cela m'est-il arrivé ? ». Haïti : l'offensive des gangs contre l'enfance (ci-joint), qui présente les conséquences dévastatrices des violences perpétrées par les gangs sur les enfants en Haïti. Ce rapport, publié le 12 février dernier, met en lumière la nécessité urgente d'une action coordonnée du gouvernement haïtien, des pays donateurs tel que le Canada, qui s'est par ailleurs engagé à verser un montant de plus de 400 millions de dollars en aide internationale en Haïti depuis 2022, i et de la communauté internationale en vue de protéger les enfants et d'assurer leur accès à la justice.

Hati est le théâtre d'une crise humanitaire dont les enfants sont au cœur. Les gangs ont pris le contrôle de vastes zones de la capitale Port-au-Prince et de ses environs et se ont alors rendus responsables d'homicides, de recrutement d'enfants, de viols et d'autres atteintes aux droits humains. Les enfants sont considérablement touchés, privés d'accès à l'éducation, aux soins de santé et de sécurité et exposés à une détresse psychologique prolongée.

Ce rapport met en lumière plusieurs éléments :

- Homicides et blessures : les enfants sont directement affectés par la violence liée aux gangs et nombre d'entre eux meurent ou sont gravement blessés lors d'attaques et d'affrontements des gangs. Parfois, des enfants ont été délibérément pris pour cible par des membres de gangs.
- Recrutement et utilisation d'enfants: du fait de leur situation économique désespérée ou de menaces directes contre eux ou leur famille, de nombreux enfants sont obligés d'effectuer certaines tâches pour les gangs. Il peut s'agir de tâches dangereuses, comme porter des armes, recueillir des informations sur des cibles ou contribuer à des activités criminelles. Les garçons comme les filles sont pris au piège d'un cycle d'exploitation, et les alternatives et possibilités de réadaptation sont rares.
- Détention d'enfants : certains enfants associés aux gangs sont détenus avec des adultes dans un centre de détention gravement surpeuplé qui était initialement destiné à la réinsertion des garçons, sans inculpation ou procédure régulière dignes de ce nom, ce qui bafoue le droit international relatif aux droits humains et les normes en la matière. Ils sont traités comme des criminels et non pas comme des victimes avant tout.
- Violences sexuelles: des gangs se sont rendus responsables de violences sexuelles généralisées contre les filles. Des filles ont notamment été violées ou soumises à une exploitation à des fins de commerce du sexe par des membres de gangs ou forcées à entretenir des « relations » avec eux. L'accès des victimes à la justice et aux soins de santé est très gravement entravé, ce qui exacerbe leur traumatisme et leur marginalisation.
- Enfants en situation de handicap : les enfants en situation de handicap sont en butte à des difficultés supplémentaires lorsqu'ils tentent de fuir les violences ou d'obtenir des soins, car ils sont souvent exclus des réponses humanitaires déjà limitées et se retrouvent dans des sites accueillant des personnes déplacées qui ne sont pas physiquement accessibles.

Le respect des droits des enfants est l'un des principaux engagements en matière de politique étrangère du Canada. En effet, la protection des populations vulnérables, notamment les enfants touchés par les conflits armés, constitue un axe central des engagements du Canada sur la scène internationale. Selon ses engagements, le Canada œuvre de concert avec la communauté internationale pour veiller à ce que tous les enfants du monde bénéficient de lieux sûrs pour grandir et apprendre. Il est donc essentiel que le Canada, en collaboration avec le gouvernement haïtien, joue un rôle de premier plan pour assurer la protection des enfants en Haïti.<sup>ii</sup>

Lors d'une déclaration faite le 25 octobre 2024, Madame la Ministre, vous vous êtes exprimée concernant la montée accrue de l'emprise des gangs de rue sur la population haïtienne. Dans cette déclaration, vous avez fermement condamné les violences perpétrées, qui créent une insécurité profonde et exposent les enfants à de graves dangers. Dans cette optique, vous avez également insisté sur l'importance de soutenir le processus de transition politique en Haïti afin de rétablir la sécurité et renforcer les institutions démocratiques, conditions essentielles à la protection des droits des enfants.<sup>III</sup>

Ces propos faisaient écho à deux des quatre piliers de l'approche du Canada en Haïti : appuyer le gouvernement de transition dans le rétablissement des institutions démocratiques ainsi que lutter contre la corruption et les violations des droits de la personne et jeter les bases du rétablissement d'un état de droit. Cette volonté, y compris la nécessité d'une protection accrue des enfants, a été réaffirmée par le représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès des Nations unies, S.E. Robert Rae, lors de son allocution du 22 janvier.

## Amnistie internationale appelle le Canada à :

- Fournir une aide en urgence et à long terme au gouvernement haïtien en vue d'élaborer et mettre en œuvre un plan de protection de l'enfance complet qui tienne compte de la dimension de genre. Faire en sorte qu'il soit tenu compte des enfants en situation de handicap dans le cadre de toute intervention d'urgence et que ces enfants ne soient pas laissés pour compte dans les programmes de développement.
- Accroître de manière significative et immédiate l'assistance technique et financière apportée à diverses branches du gouvernement haïtien, notamment en soutenant le Plan de réponse humanitaire de l'ONU. Veiller à ce que toute assistance soit durable et inclusive et assure une véritable participation de la société civile haïtienne et, le cas échéant, contribue à renforcer les institutions étatiques haïtiennes.
- Garantir la concrétisation à long terme des droits humains et aider les autorités haïtiennes à établir une feuille de route spécifique pour garantir un système juridique indépendant et efficace, notamment en renforçant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Nous pensons que votre participation à des forums bilatéraux et multilatéraux tel que le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social des Nations Unies sur Haïti, actuellement présidé par le Canada, peut jouer un rôle essentiel pour veiller à ce que les voix des enfants haïtiens soient entendues et donnent lieu à des mesures immédiates pour protéger les enfants d'Haïti.vi

En vous remerciant par avance du temps que vous consacrerez et de l'attention que vous porterez à nos demandes.

Je reste entièrement à votre disposition pour répondre à vos questions et organiser une rencontre avec vous afin d'en discuter plus en détails. Vous pouvez contacter ma collègue Adenikè Adegbidi, chargée de projets aux campagnes, à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:aadegbidi@amnistie.ca">aadegbidi@amnistie.ca</a>.

Veuillez, Madame la Ministre, Monsieur l'Ambassadeur, agréez l'expression de ma très haute considération.

France-Isabelle Langlois Directrice générale

Amnistie internationale Canada francophone

## En copie:

André François Giroux, ambassadeur du Canada à Haïti, prnce@international.gc.ca

<sup>&</sup>lt;sup>i</sup> Gouvernement du Canada, Relations Canada-Haïti, <u>international.gc.ca/country-pays/haiti/relations.aspx?lang=fra consultée le 18 février 2025</u>

Gouvernement du Canada, Les enfants et les conflits armés, <u>international.gc.ca/world-monde/issues</u> development-enjeux developpement/human rights-droits homme/armed conflict-conflits armes.aspx?lang=fra consultée le 19 février 2025

Gouvernement du Canada, Déclaration de la ministre Joly sur la violence en Haïti, <u>canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/10/declaration-de-la-ministre-joly-sur-la-violence-en-haiti.html</u> consultée le 19 février 2025

iv Gouvernement du Canada, Relations Canada-Haïti, <u>international.gc.ca/country-pays/haiti/relations.aspx?lang=fra</u> consultée le 19 février 2025

<sup>&</sup>lt;sup>v</sup> Gouvernement du Canada, Déclaration du 22 janvier 2025 au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de l'ECOSOC a une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question concernant Haïti, international.gc.ca/world-monde/international relations-relations internationales/un-onu/statements-declarations/2025-01-22-haiti.aspx?lang=fra consultée le 19 février 2025

vi Gouvernement du Canada, Relations Canada-Haïti, <u>international.gc.ca/country-pays/haiti/relations.aspx?lang=fra</u> consultée le 19 février 2025